

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 novembre 2023

---

ENQUÊTE MODÈLE ÉCONOMIQUE CRÈCHES ET QUALITÉ ACCUEIL ENFANTS - (N° 1110)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS2

présenté par  
M. Bazin

-----

### ARTICLE UNIQUE

Après le mot :

« informations »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« économiques des crèches afin de mesurer la contribution de tous les financeurs publics et privés à la création et au fonctionnement des crèches de tout statut juridique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à élargir le périmètre de la commission d'enquête à l'ensemble des crèches, quel que soit leur statut juridique. Il apparaît nécessaire que la représentation nationale puisse bénéficier d'une photographie exhaustive de l'ensemble des modèles économiques de l'offre d'accueil, quel que soit le statut juridique de l'établissement. Cet amendement vise donc à ce que la commission d'enquête puisse étudier l'ensemble du secteur.